

Hong Kong : un procès majeur contre la révolte de 2019

mercredi 1er mars 2023, par [LEROUGE Dominique](#) (Date de rédaction antérieure : 19 février 2023).

Le 6 février a commencé un procès contre 47 hongkongais.es risquant de se voir infliger des peines pouvant aller jusqu'à la prison à vie. La plupart sont déjà derrière les barreaux depuis deux ans. Ce procès vise à éradiquer durablement toute opposition à Hong Kong.

La révolte avait commencé au printemps 2019 suite au refus de la grande majorité de la population d'un projet de loi permettant l'extradition en Chine continentale, puis le jugement par des tribunaux aux ordres du pouvoir de Pékin, de personnes considérées comme opposant.es.

Hong Kong, où les libertés individuelles étaient jusque-là comparables à celles existant dans les pays occidentaux, a alors connu pendant plusieurs mois de gigantesques manifestations.

Une vague de répression violente et croissante a rapidement déferlé, auxquelles ont répondu des scènes d'émeutes de plus en plus radicales. Malheureusement les grèves qui auraient pu bloquer le fonctionnement de Hong Kong, et contraindre les autorités à céder, sont restées limitées.

Le mouvement étant dans l'impasse, une autre stratégie a été mise en œuvre par les différentes oppositions. Il s'agissait de tenter de devenir majoritaires en sièges dans les institutions hongkongaises.

- Une première manche avait été remportée lors des élections locales de novembre 2019. Le taux de participation avait bondi de 47 % à 71 %, et de plus, un nombre considérable de hongkongais.es, et en particulier de jeunes, s'étaient inscrit.es pour la première fois sur les listes électorales. Il en a résulté un véritable raz-de-marée : les oppositions ont raflé 86 % des sièges.

- Une deuxième manche était programmée à l'occasion des législatives initialement prévues en septembre 2020. Les oppositions ont organisé dans ce but des primaires, afin que dans chaque circonscription, un.e seul.e candidat.e d'opposition affronte les partisan.es du pouvoir.

Une volonté déterminée d'éradiquer la dissidence

Face au danger réel que les opposant.es deviennent majoritaires à l'assemblée législative, le pouvoir a frappé trois grands coups :

- 1) Gagner du temps en reportant la date des législatives sous prétexte de la pandémie de Covid 19 ;
- 2) Promulguer une nouvelle loi électorale réduisant mécaniquement à peau de chagrin le poids des oppositions au sein de la future assemblée ;
- 3) Décapiter l'opposition en poursuivant en justice 47 de ses membres les plus connu.es, en vertu de la draconienne loi sur la « Sécurité nationale » promulguée fort opportunément le 30 juin 2020. Celle-ci permet en effet aux autorités d'arrêter à leur convenance, puis condamner à de lourdes peines de prison toute personne dont elles considèrent les actes ou les propos comme hostiles au pouvoir.

Tel est le cas des 47 accusé.es dont le procès s'est ouvert le 6 février. Ils/elles font partie des opposant.es les plus connu.es, appartenant à pratiquement toutes les nuances des oppositions

politiques, syndicales, associatives, etc. Leur « crime » est d'avoir organisé des élections primaires (pratique courante à Hong Kong) et/ou d'avoir été candidat.es sur la base des résultats de celles-ci. Le procès des 47 devrait durer quatre mois. Une campagne est en train de se mettre en place pour exiger leur libération immédiate et la levée des poursuites à leur encontre.

P.-S.

<https://lanticapitaliste.org/actualite/international/hong-kong-un-proces-majeur-contre-la-revolte-de-2019>